



prime de précarité fin de CDD

Par **fss37**, le **16/01/2024** à **14:41**

Bonjour, j'ai travaillé pendant 1 an pour la fonction publique d'Etat au titre d'un cdd. Mon contrat allait du 9/01/2023 au 8/01/2024.

Les termes de mon contrat annonçaient que l'employeur était tenu de revenir vers moi 1 mois avant la fin du contrat pour me faire une proposition de renouvellement. J'avais également 1 mois pour informer que je ne souhaitai pas renouveler le contrat soit jusqu'au 9 décembre.

Etant donné que je ne me sentais pas épanouie dans l'entreprise, j'ai annoncé que je ne souhaitai pas renouveler de CDD le 21 novembre. Sans que je n'ai eu de proposition de renouvellement de la part de l'employeur.

Dans le cadre de la fin de mon contrat, ai je droit à la prime de précarité?

Merci de votre réponse